1. *Débitrice:* **Maximom SA en liquidation**, 1400 **Yverdon-les-Bains**
2. *Concordat confirmé le:* 18.03.2005
3. *Remarques:* Par décision du 18 mars 2005, le président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois homologue le concordat dividende établi le 16 janvier 2005 à ses créanciers par Maximom SA en liquidation, désigne en qualité d'exécuteur du concordat Jean-Claude Zanone, agent d'affaires breveté, à Yverdon-les-Bains, et le relève de son mandat de commissaire au sursis.
   Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publication.

   Tribunal d'arrondissement de la Broye
   1401 Yverdon-les-Bains

(02761624)